

Commune de



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019**

Le 28 janvier 2019, sur convocation régulière du Maire en date du 19 janvier 2019, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Sandra FALLAIX (pouvoir à Marie-Agnès GUEZET) et Franck VERMOT DESROCHES.

Franck GIBERTINI est arrivé au début de la question 4 de l'ordre du jour.

Eric LEONARD a été élu secrétaire de séance.

### **1. CREATION DE NOUVELLES RUES**

DCM 01-a-28012019

Suite à l'évolution de la commune, des nouvelles voies ont été créées ; le Conseil Municipal doit nommer ces rues par délibération pour qu'elles soient répertoriées au cadastre de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer les rues suivantes :

- Rue de l'Industrie (ZA derrière SUPER U) en face de la société Norisko
- Rue de Bon Grain (lotissement la Caborde)
- Rue des Champs Chantés (lotissement la Caborde)

## **2. REMBOURSEMENT ARRHEs SALLE DES FETES**

Suite à une annulation de salles, des arrhes ont été encaissées par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 155.00€.

## **3. VALIDATION TRANSFERT DE CHARGES 2018**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétence des communes membres vers l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 17 décembre 2018, avant le Conseil communautaire, en vue de valider le montant définitif des transferts de charges effectuées en 2018. Le Conseil Municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées en 2018.

### **Le Conseil Municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n°7066 du 23 décembre 200 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 17 décembre 2018 joints en annexe,

### **Délibère,**

Le Conseil Municipal approuve le montant définitif des charges transférées au Grand Besançon en 2018, décrit dans le rapport de la CLECT du 17 décembre 2018.

La commune de Pouilley les Vignes a versé pour l'année 2018, à la CAGB, dans le cadre des attributions de compensation la somme de 18 246.60 € en fonctionnement et de 5 143.50 € en investissement.

#### **4. CONVENTION DE GESTION DES SERVICES D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

Monsieur le Maire présente la convention entre la CAGB et la commune suite au transfert des compétences voirie, parc et aires de stationnement et signalisation.

Cette convention présente les modalités de gestion, de rémunération et de financement des services d'entretien.

Les missions confiées aux communes sont les suivantes :

- L'entretien courant des chaussées et de ses accessoires afin d'assurer la sécurité de l'utilisateur et l'écoulement normal des eaux pluviales vers les ouvrages de collectes
- La réparation ou le remplacement de la signalisation verticale et horizontale
- L'entretien annuel ou bisannuel des abords végétalisés, la taille des plantations....

Les missions conservées par le Grand Besançon :

- Balayage mécanique des chaussées à raison d'une fois par an
- Entretien de l'éclairage public sur voirie...

Pour l'éclairage public, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le niveau de service que la commune souhaite retenir :

- Un niveau réduit à 15€ : maintenance réduite à dominante curative
- Un niveau basique à 25€ : maintenance de base à dominante préventive (avec dépannage plus rapide et renouvellement du matériel)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit le niveau basique.

Dans le cadre des attributions de compensation, suite aux transferts de compétence, la commune versera 38 489.84€ à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon qui suite à la convention reversera 95% de cette somme à la commune pour les missions confiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention « transfert des compétences voirie, parcs et aires de stationnement et signalisation, convention de gestion des services d'entretien »

## 5. TRAVAUX RUE DE LA PERROUSE

Des travaux d'aménagement rue de la Perrouse se dérouleront du 11 février au 17 mai 2019 :

- Construction d'un trottoir sécurisé de 1,40m de largeur à gauche dans le sens centre du village – groupe scolaire de la Lanterne.
- Aménagement d'une voie de circulation de 5,50m de largeur.
- Finition de la surlargeur restante à droite dans le sens centre village – groupe scolaire de la Lanterne. Pose de bordures basses franchissables pour permettre le croisement de gros gabarit.
- Installation définitive de l'écluse sur le pont de la Lanterne.

Pour les besoins des travaux, des restrictions de circulations seront mises en place :

- Les travaux seront réalisés, pour partie, sous alternat laissant la possibilité de circuler, rue de la Perrouse, dans un sens.
- Pour des opérations ponctuelles et pour la mise en œuvre de la couche de roulement prévue entre le 13 mai et le 17 mai 2019, la route sera totalement fermée à la circulation pour permettre une réalisation en toute sécurité. Pendant ces périodes, des itinéraires de déviation seront proposés. **Attention, certaines parties de ces itinéraires habituellement en sens unique, seront circulables en double sens.**
- La rue de la Perrouse et les itinéraires ci-dessus seront interdits aux poids lourds et engins de gabarit identiques ou plus gros.

## 6. AFFOUAGE

Affouage sur pieds : 9 affouagistes se sont inscrits ; les portions seront d'environ 20 stères.

Pour l'affouage en bord de route : l'exploitation sera annulée suivant la date de coupe.

## **7. DEBAT NATIONAL**

Une discussion s'engage au sein du Conseil Municipal sur l'organisation et les modalités d'organisation d'un « débat » sur le territoire de la commune : est ce que la commune est ou va être à l'initiative de débat ? Qui va organiser et animer le débat ?...

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal :

- Décide que la commune mettra à disposition la salle des fêtes pour l'organisation d'un débat dans le cadre du grand débat national le vendredi 1<sup>er</sup> mars et / ou le vendredi 8 mars.
- Les personnes ou associations intéressées pourront s'inscrire en mairie afin d'organiser et animer ce débat.
- Un cahier de doléances est également disponible en mairie.

## **8. TARIFS LOCATION SALLES ANCIEN GROUPE SCOLAIRE**

Les Appuliens qui le souhaitent peuvent louer les salles du rez-de-chaussée de l'ancien groupe scolaire pour l'organisation d'évènements privés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

- Petite salle + cuisine : 100€ pour le week-end ;
- Grande salle + cuisine : 200€ pour le week-end ;
- Les deux salles + cuisine : 250€ pour le week-end.
- Les chèques de caution seront de 600€ et 150€ (pour le ménage)

La location de la salle des fêtes passera à 350€ pour le week-end à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il est rappelé que les locations ne sont ouvertes qu'aux habitants de Pouilley les Vignes.

## **INFORMATIONS**


**Les élections Européennes auront lieu le 26 mai 2019**

**les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 31 mars 2019**

Commune de  
**POUILLEY**  
**LES VIGNES**



**MEMO DATES**

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
<b>Mars 2019</b>			
2 mars	<b>Repas dansant</b>	Salle des fêtes	L'Etoile Section foot
9 mars 20h00	<p><b>Concert</b> « saxosaurus »</p> 	Salle des fêtes	Harmonie de Pouilley les Vignes EMICA
15 mars 20h	<p><b>"Il n'y a pas de handicap, il n'y a que des différences"</b></p> <p>Soirée projection film documentaire "Deux hommes, un regard", 52 min de voyage sur les pistes marocaines ou un homme qui perdit la vue en pleine adolescence nous livre son récit. Suivie d'un échange en présence de Jean- Pierre Brouillaud, l'écrivain-voyageur non- voyant.</p>	Mairie	Bibliothèque Commune
23 mars 10h30	<p><b>Rat-conteur</b> Pour écouter des contes ...</p>	Bibliothèque	Bibliothèque

<b>Avril 2019</b>			
7 avril 8h-13h00	<b>Vide chambre de Printemps</b>	Salle des fêtes	Association des Parents d'Eleves
<b>Mai 2019</b>			
26 mai	<b>Elections européennes</b> 